

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016_02_8
id. 2343

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**TRAVAUX D'ENTRETIEN ET GROSSES RÉPARATIONS SUR
ROUTES DÉPARTEMENTALES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure formalisée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les travaux d'entretien et grosses réparations sur routes départementales.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 % et valeur technique au regard du mémoire technique 30 %.

Il s'agit de marchés à lots et à bons de commande sans ~~minimum et avec maximum~~ pour une durée d'un an, reconductible trois fois de manière tacite pour une durée d'un an.

| <i>Lots</i> | <i>Entreprises</i> |
|--|-------------------------------|
| Lot n° 1 : Subdivision de Castelsarrasin | MALET |
| Lot n° 2 : Subdivision de Lauzerte | EIFFAGE (sous-traitant LAFON) |
| Lot n° 3 : Subdivision de Montauban | MALET |
| Lot n° 4 : Subdivision de St Antonin-Noble-Val | COLAS |
| Lot n° 5 : Subdivision de Valence d'Agen | EIFFAGE |
| Lot n° 6 : Subdivision de Verdun-sur-Garonne | EUROVIA |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur la Président à signer au nom du Département :
 - les marchés de travaux d'entretien et grosses réparations sur routes départementales, avec les entreprises citées ci-dessus,
 - toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC